



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 9 décembre 2016, à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil communal

Appel : 66 membres présents lors de l'appel

7 personnes excusées :

Mme et MM. Pierre Albert Chapuisat, Giampiero Corrado, Éric Darbellay, Anne-Thérèse Guyaz, Alfonso Izzo, Sonia Mabrouk, Anne Oppliger-Goudet

Arrivent plus tard :

M. Michele Mossi, Mme Myriam Schelling Barry

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 novembre 2016
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2017
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2017
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2017
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2017
7. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2017
8. Budget communal – Exercice 2017

9. Interpellation de M. Michele Mossi : *Quel futur pour le métro M1 sans conflits rail / route et permettant de répondre à la demande croissante ?*
10. Divers
11. Communications municipales
12. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
13. Discours de M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, nos Huissiers, le Technicien et le public, **M. le Président** communique les informations suivantes à l'Assemblée :

Au chapitre des représentations :

*Le **mercredi 30 novembre 2016**, Mmes Anuta Pichon et Chantal Junod Napoletano ainsi que M. Charly Rothen, respectivement 1^{ère} Vice-présidente, secrétaire et secrétaire suppléant de notre Conseil, ont rencontré la Préfète du district de l'Ouest lausannois, Mme Anne Marion Freiss, à l'occasion de la traditionnelle visite préfectorale qui a lieu annuellement. Après une consultation des divers documents formant les archives du Conseil, un échange très agréable a permis de mettre en évidence les bonnes relations entre l'exécutif et le législatif au sein de notre commune.*

Plusieurs points ont également été soulignés lors de cette rencontre, et en particulier sur les nouveautés introduites par notre nouveau règlement du Conseil communal.

*Le **dimanche 4 décembre 2016**, je me suis rendu à la fête de Noël organisée par l'AVIVO de Renens et environs à la salle des spectacles de Renens, en compagnie de mes illustres confrères et consœurs Président(e)s et / ou Vice-président(e)s des communes du district de l'Ouest lausannois, ainsi que de notre Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard.*

*Le **mardi 6 décembre 2016**, j'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration officielle de la Coop d'Ecublens, après de longs mois de travaux pour un résultat spectaculaire.*

*Le **dimanche 4 décembre 2016**, j'ai également pu assister aux fenêtres de l'Avent à l'église du Motty où l'ensemble Lumen Canor nous a fait vibrer avec la messe afro-vénézuélienne et la messe Créole, de Luis Guevara. Après ce concert plein de rythmes, petits et grands ont pu faire la traditionnelle descente aux flambeaux en compagnie du Père Noël, qui nous a conduits jusqu'au four de Renges pour déguster le vin chaud et les spécialités de saison.*

*Le **mercredi 7 décembre 2016**, Mme Anuta Pichon a pu assister à la fenêtre organisée par la Municipalité, et le **jeudi 8 décembre 2016**, je me suis rendu à la Caserne des pompiers au chemin des Esserts pour assister à celle tenue par le SDIS Chamberonne.*

La bonne humeur et la gentillesse sont les maîtres mots de ces événements, et je vous encourage toutes et tous à vous rendre à ces fenêtres ; les personnes qui les préparent et qui se donnent la peine de les organiser se réjouissent de vous y accueillir chaleureusement.»

Au chapitre des communications :

*« **Vote des malades** : J'aimerais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée dans les communications présidentielles pour relever le travail remarquable de deux personnes au sein du bureau du Conseil. Je veux parler de MM. Charly Rothen et Jean Rochat. Je remercie sincèrement*

ces messieurs, qui se chargent depuis le début de la législature d'organiser ce qu'il est convenu d'appeler le "vote des malades". Dans les faits, depuis le début de cette législature, ils ont pu se rendre à deux reprises au Home Clair-Soleil, pour assister les personnes malvoyantes ou qui ne peuvent pas exercer leur droit de vote à cause d'un autre handicap. A chaque fois, plus d'une dizaine de personnes ont ainsi pu être aidées dans la démarche de cet exercice démocratique. Il convient de relever que cette prestation répond à une réelle attente de leur part et qu'elles sont extrêmement touchées et reconnaissantes que l'on prenne la peine de venir les aider. La direction et le personnel du Home Clair-Soleil sont également enchantés de cette collaboration. A noter que des pourparlers sont en cours avec le Home Joli Automne, le CMS à la route du Bois, et les appartements protégés de la résidence du Bois, afin d'étendre prochainement ces prestations auprès de ces institutions.

Vœu de M. Charles Koller : Avant de terminer avec ce chapitre des communications, je vous informe que nous avons discuté du vœu proposé par M. Charles Koller lors du dernier Conseil communal, le 18 novembre 2016. Il demandait que, puisqu'il n'y a pas eu de sortie du Conseil communal pour l'année 2015 – 2016, le montant réservé pour cette manifestation soit attribué dans sa totalité ou partiellement à une œuvre caritative ou une association d'intérêt général. Voici les conclusions et la proposition du bureau :

- Le versement à une bonne œuvre transgresserait la nature du compte dans lequel cette dépense est prévue, ce qui n'est pas conforme.
- Afin de respecter cette logique, le Bureau propose d'inviter les Conseillères et les Conseillers qui ont siégé lors de l'exercice 2015 – 2016 et qui ne siègent plus dans le Conseil actuel, à la sortie 2017.
- Cette dépense supplémentaire pourra aisément être couverte dans le cadre des crédits complémentaires qui seront présentés à l'Assemblée législative dans le courant du 1^{er} semestre 2017.
- Dans tous les cas, un commentaire dans les comptes 2016 sera fait pour le compte 100.3170, pour expliquer la non dépense en 2016 du montant affecté à la sortie du Conseil.

À noter que je me suis entretenu avec notre Boursier communal, M. Claude Salzmann, qui m'a confirmé la conformité de ce mode de procéder.

Sortie du Conseil 2017 : Ceci m'amène à ma dernière communication présidentielle, et pour cela, je vous invite à sortir vos agendas et à réserver la date du samedi 13 mai 2017 pour la sortie du Conseil communal de cette première année de législature. Comme vous le savez certainement, il est de tradition de se déplacer, dans la mesure du possible, sur les terres dont est originaire le Président. En ce qui me concerne, ma double origine me permettait deux possibilités : soit le Pays Basque, soit la commune ... d'Ecublens, dont je suis fier d'être originaire depuis ma naturalisation. Je suis en mesure de vous annoncer que ce ne sera pas le Pays Basque, le budget alloué pour cette manifestation étant quelque peu limité et ne permettant pas ce genre d'extras. Je suis désolé pour celles et ceux qui fantasmaient sur cette éventualité. Cela dit, rien ne les empêche de s'y rendre individuellement, je serais d'ailleurs heureux de les conseiller sur ce qu'il ne faut pas rater... Ce ne sera pas non plus Ecublens, vous vous en doutiez. Je ne vous en dirai pas plus ce soir, mais je peux quand même vous assurer qu'un programme alléchant vous sera proposé, qui répondra, j'en suis sûr, à vos attentes. J'espère vous avoir mis l'eau à la bouche et vous rappelle donc que cette journée aura lieu le **samedi 13 mai 2017**. Les détails suivront. »

Au chapitre des correspondances :

« Un courrier daté du 23 novembre 2016 m'a été adressé par la Municipalité m'informant qu'elle n'aura pas d'objets à porter à l'ordre du jour du Conseil prévu le **jeudi 16 février 2017**. Je vous prie donc de bien vouloir prendre note que ce Conseil **est annulé**.

La prochaine date où nous nous reverrons pour siéger ensemble sera le **jeudi 23 mars 2017 à 20h00**.

Au chapitre des votations : Votation fédérale du 27 novembre 2016

Électeurs inscrits : 5'457 Taux de participation : 43.63% Bulletins rentrés : 2'381

OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 16 NOVEMBRE 2012 « POUR LA SORTIE PROGRAMMÉE DE L'ÉNERGIE NUCLEAIRE (INITIATIVE « SORTIR DU NUCLEAIRE »)

Blancs	22
Nuls	2
Valables	2'357
Oui	1'278 (54.22%)
Non	1'079 (45.78%)

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter sous point 9 l'interpellation de M. Michele Mossi envoyée hier matin aux membres du Conseil, intitulée : *Quel futur pour le métro M1 sans conflits rail / route et permettant de répondre à la demande croissante ?*

Il relève que ce document lui a été remis très tôt le jeudi matin 8 décembre. Après en avoir pris connaissance et soupesé les différents éléments en sa possession, il a estimé justifié de l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir, en s'assurant que le Conseil en reçoive une version électronique en cours de journée.

Considérant que le Conseil prévu le 16 février 2017 est annulé, il aurait fallu attendre le 23 mars pour traiter cette interpellation, d'où sa décision de faire une exception à la procédure adoptée concernant le traitement des interpellations.

Puis, il ouvre la discussion sur cette modification. La parole n'étant pas sollicitée, elle est close. Au vote, l'ordre du jour tel que modifié **est accepté à la grande majorité**, avec **un avis contraire** et **une abstention**.

Les *Divers* deviennent donc le point 10, les points suivants sont renumérotés en conséquence.

Arrivée de Mme Myriam Schelling Barry ⇒ **L'effectif passe à 67 Conseillers présents.**

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016

M. le Président, avant d'ouvrir la discussion sur ce document, passe la parole à la Secrétaire du Conseil qui souhaite apporter deux rectifications :

Point 5 – *Postulat de M. Guillaume Leuba*, page 12 :

« **Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, remercie M. Guillaume Leuba pour ce document auquel la Municipalité aura le plaisir de répondre au printemps prochain sur la base des données chiffrées de cette année [et non pas 2015]. »

Point 4 des *Communications municipales*, page 14 :

« **Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, souligne n'avoir pas très bien compris la fin [et non par le début] de cette intervention, [...]. »

Elle remercie Mme la Municipale de lui avoir aimablement signalé ces deux éléments.

La parole n'étant par la suite pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

POINT 3 Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2017

M. le Président, en préambule, relève que chaque membre a pu prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les cinq budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil, puis passe la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des conclusions du premier rapport :

« C'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'adopter le budget 2017 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2017 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le budget 2017 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

Arrivée de M. Michele Mossi ⇒ L'effectif passe à 68 Conseillers présents.

POINT 4 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny – Exercice 2017

M. le Président passe la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny, tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny tel que présenté est **accepté à une large majorité, un avis contraire et trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2017 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny.

POINT 5 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2017

M. le Président passe la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion sur ce Budget intercommunal.

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et le Conseillers, à l'unanimité des membres présents lors de la séance finale, d'adopter le budget 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **accepté à l'unanimité avec quatre abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2017 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 6 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2017

M. le Président passe la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion sur ce Budget intercommunal.

M. Hervé Perret, rapporteur, souligne préalablement que *« la Commission des finances relève avec satisfaction le taux d'occupation pour Ecublens. Ce taux a atteint 51.44 % (moyenne pondérée aux comptes de 2015) et devrait s'élever à 52.90% en 2017. Puis, il passe aux CONCLUSIONS :*

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents lors de la séance finale, d'adopter le budget 2017 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "les Alouettes" tel que présenté. »

M. Jean Aristide Timba Bema adresse une question à la Municipalité. Suite à des échanges avec des parents d'élèves, il a constaté que pour une même classe (4P ou 5P), certains enfants séjournent cinq jours dans ce chalet, d'autres, que deux jours. L'une des explications aux parents serait que la participation de notre Commune liée à ce chalet ne permet pas une allocation identique en nombre de jours pour chaque élève.

Il souhaite savoir si la Municipalité est consciente de ce problème : soit que, dans les faits, certains enfants de la même classe d'âge passent moins de jours que d'autres ? Ce qui est quelque peu frustrant pour eux. Cet élément a-t-il été pris en compte dans le Budget ? Dans la négative, qu'est-ce que la Municipalité envisage pour les années à venir ?

Mme Pascale Manzini, Municipale, met en évidence que la COFI a pris soin de relever que le taux d'occupation des *Alouettes* correspond bien à notre taux de propriété. Ceci implique que le nombre d'élèves fréquentant les écoles de notre Commune séjournant dans ce chalet répond à ce taux de propriété ; le calcul est effectué en nombre jours / enfant.

Un plan est établi incluant des semaines pleines (cinq jours) ou un nombre de jours donné pour les semaines incluant des jours fériés : par exemple, celle du Jeûne (quatre jours) ou encore celle de l'Ascension. En 2016, cette dernière a été particulièrement courte, les élèves ayant été libérés des cours le mercredi matin. Certains enfants sont donc restés deux jours et une nuit au lieu de deux nuits avec un retour le mercredi. Que des enfants n'aient séjourné que deux jours n'est donc qu'une simple question de hasard.

Elle relève en outre qu'afin d'atteindre le taux d'occupation affecté à Ecublens, les classes de 4^{ème} – pour lesquelles les courses scolaires ne sont pas obligatoires – ont été ajoutées à ce plan. Ces classes 4 P regroupent des enfants de 7 / 8 ans qui y séjournent durant des périodes plus courtes, favorisant ainsi une initiation pour cette classe d'âge.

Dans tous les cas, chaque élève passera une semaine complète à partir des classes de 5^{ème}.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2017 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS est **accepté à une large majorité**, avec **un avis contraire** et **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2017 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

POINT 7 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2017

M. le Président passe la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

« C'est à l'unanimité des membres présent que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'adopter le budget 2017 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »

M. Gérald Lagrive déclare être très étonné que ce budget soit présenté alors qu'aucun membre du Conseil n'est présent au sein de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne. Ce budget nous est donc soumis sans qu'un Conseiller puisse le défendre.

Par ailleurs, il souhaite aborder deux éléments :

- Entretien des véhicules / carburant : montant en baisse. Il rappelle à l'Assemblée que la majorité des véhicules font partie de l'ECA. Ce poste est donc appelé à diminuer.
- Loyers des locaux SDIS s'élevant à Fr.122'450.00. Il se déclare surpris par ce montant. D'une part, ces bâtiments ont été partiellement subventionnés par l'ECA ; d'autre part, ils ont été amortis.

M. Michel Farine, Municipal, précise que ces loyers sont inscrits depuis fort longtemps ; ce poste n'a pas évolué. Quant à la représentation du Conseil communal, il n'y en a jamais eu. Deux membres, dont un Municipal, sont désignés par chaque commune pour faire partie de la Commission consultative du feu. Conformément à son règlement, il n'y a pas obligation de désigner un Conseiller communal pour y siéger.

M. Gérald Lagrive remercie M. Michel Farine pour sa réponse qu'il connaissait déjà ; il s'agissait en fait d'une constatation : il n'y a pas de représentant du Conseil communal d'Ecublens au sein de cette Entente intercommunale du SDIS Chamberonne.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2017 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne **accepté à l'unanimité** avec **quatre abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2017 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 8 Budget communal – Exercice 2017

M. le Président propose de traiter le Budget communal point par point, soit :

1. Récapitulation par direction et résultat, page 11

2. Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères, par titre, pages 12 à 101, chaque chapitre étant précédé par la lecture du rapport de la COFI le concernant
3. Compte de fonctionnement par nature, pages 102 à 105
4. Plan des investissements 2016-2021, pages bleues, 107 à 126
5. Préambule, pages 1 à 10
6. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2016

Puis, il invite M. Hervé Perret, rapporteur, à donner lecture du rapport de la Commission des finances jusqu'à sa page 2 ou à en préciser les principaux éléments.

M. Hervé Perret, donne lecture des *Considérations d'ensemble* et des *Charges et Revenus*.

Chapitre 1 – Administration générale, pages 12 à 29. (Pas de lecture du rapport)

M. Alain Blanchoud émet une remarque en relation à la page 29 – *Service informatique* : le Budget prévoit pour ce poste un montant de Fr. 546'500.00 pour 2017. C'est la seconde fois qu'il assiste au Conseil depuis cette nouvelle législature. A l'emplacement qu'il occupe, il est impossible d'obtenir la connexion Wi-Fi. Il serait bienvenu qu'un technicien se penche sur ce problème et s'assure que toutes les antennes fonctionnent avant chaque Conseil.

Chapitre 2 – Finances, pages 30 à 37.

M. Hervé Perret donne lecture d'un important élément du Budget communal 2017 (page 4 du rapport de la COFI). Il en donne lecture :

« Section 221 Rendement des titres et créances :

L'augmentation des revenus de Fr. 2'242'800.00 est à mettre sur le compte du dividende extraordinaire SIE SA de Fr. 2'210'200.00. L'Assemblée Générale votera ce dividende durant le 1er semestre 2017.

Il est prévu qu'un même montant soit versé probablement pendant 8 ans, soit jusqu'en 2024 environ. Cet élément a été pris en compte tant dans la planification financière que pour la détermination du plafond d'endettement.

Notons que cela représente environ 5.2 points d'impôts (point d'impôts budget 2017 de Fr. 423'226.00).

Sans cet élément extraordinaire, la perte prévue se monterait à Fr. 4'208'300.00 au lieu de Fr. 1'998'100.00 et la marge d'autofinancement serait négative de Fr. 1'779'700.00 au lieu d'une marge positive de Fr. 430'500.00. »

M. Alain Blanchoud demande la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-après dans son intégralité :

« Chers collègues, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Mon intervention concerne les pages 4, 39 et 59.

Comme le rapport des finances au chapitre Bâtiment l'a soulevé [dans son rapport], mais lecture n'en a pas été donnée, j'aimerais vous parler de certaines incongruités de ce Budget.

La Commission de gestion dont je fais partie a reçu, voici quelques années, une liste des véhicules de la Commune avec dates d'achat et prévisions de remplacement.

Certains de ces véhicules âgés ont déjà été remplacés :

- en 2010, le Service des travaux a changé deux saleuses,
- en 2010, toujours, un camion benne,

– en 2014, c'était le tour d'une balayeuse et il y a aussi eu le remplacement d'un Unimog.

Mais tous ces véhicules, ou agrégats, ont eu droit à leur préavis.

Page 39, on découvre au compte 300.3115 que les bâtiments veulent changer un véhicule pour Fr. 68'000.00.

Page 59, compte 430.3115, le Service des travaux a prévu le changement d'un Iveco pour Fr. 52'000.00, mais certainement beaucoup plus avec Fr. 31'500.00 prévus au compte 430.3114 : Achat de machines et matériel, permettant l'achat de nouveaux agrégats, probablement pour ce nouveau véhicule.

Par le biais du Budget, il serait également facile d'augmenter le nombre de véhicules du parc communal sans passer par des préavis et ainsi d'augmenter les frais d'entretien et charges du parc de véhicules.

Toujours à la page 59, sur le compte 430.3313 : Amortissement des achats antérieurs, l'on voit que nous payons encore le remplacement d'un camion Mercedes, d'un Unimog, d'une balayeuse et d'autres objets.

Il me semble que lors de la dernière séance du Conseil, nous avons donné Fr. 60'000.00 comme limite de crédit à la Municipalité.

Mes questions sont donc :

Pourquoi y a-t-il deux manières de faire : une, par préavis et l'autre, par la voie du budget ?

La Municipalité a-t-elle conscience d'outrepasser les limites financière qui lui ont été allouées en prévoyant le remplacement de véhicules en saucissonnant les agrégats liés à ces véhicules dans les comptes avec extension 3114 pour ne pas avoir à passer par des préavis, car ces dépenses sont au budget, donc, pas de préavis ?

Est-ce là une volonté de la nouvelle Municipalité ?

Je vous propose donc la suppression des montants prévus dans les deux comptes avec extension 3115 (300.3115 et 430.3115) afin qu'ils fassent l'objet de préavis et que l'on puisse discuter de l'opportunité de changer tel ou tel véhicule dépassant la limite de crédit accordée à la Municipalité. »

M. le Président demande à M. Blanchoud s'il faut considérer la dernière partie de son intervention en tant qu'amendement.

M. Alain Blanchoud précise qu'il s'agit d'une question. En fonction de la réponse de la Municipalité, il demandera la suppression de ces deux comptes.

M. Christian Maeder, Syndic, souligne qu'il n'y a pas de changement quant à la manière de dépenser les finances communales avec la nouvelle Municipalité.

La procédure dont il est ici question a déjà été appliquée plusieurs fois dans les budgets antérieurs : lorsqu'il s'agit de remplacer un véhicule faisant partie de notre parc, le remplacement est effectué par la voie du Budget. Comme relevé par M. Blanchoud, ce fut le cas pour le Service des travaux, plusieurs ont été changés au cours de ces dernières années.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un nouveau véhicule ou que le montant est élevé, la Municipalité passe par un préavis. On ne peut comparer une balayeuse de près de Fr. 200'000.00 avec un véhicule de Fr. 68'000.00, existant aujourd'hui [référence faite au compte 300.3115 – remplacement véhicule de transport Iveco pour le Service des travaux]. L'actuel a plus de dix ans et

arrive en fin de parcours. Il sera remplacé par un véhicule du même modèle / même type, par le biais du Budget.

Cette même procédure est d'ailleurs également appliquée pour les routes. Si l'on doit poser du bitume sur une chaussée, on ne va pas *s'arrêter* à Fr. 60'000.00. Ceci a déjà été expliqué en Conseil : des montants supérieurs à Fr. 60'000.00 peuvent être utilisés lorsqu'il s'agit de rénovation, d'entretien général ou du remplacement de véhicules existants qui ne correspondent pas à de nouvelles acquisitions venant augmenter notre parc automobile.

Quant à la suspicion d'utiliser le compte 430.3114 pour des agrégats, ce compte s'élevant à Fr. 31'500.00 concerne des outils pour l'entretien des véhicules, des panneaux de coffrage, de l'équipement, de l'habillement, des produits de nettoyage, etc. (M. le Syndic donne lecture de la liste complète). Il conclut : il n'y a donc aucun agrégat pour le véhicule prévu au Budget.

M. Alain Blanchoud remercie M. le Syndic pour sa réponse, bien qu'il n'ait toujours pas compris pourquoi certains véhicules passaient par un préavis, d'autres pas.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 38 à 53.

M. Hervé Perret précise que la COFI souhaite mettre en évidence (page 6 du rapport) ce qui suit :

« L'entretien des bâtiments se poursuit tel que le Service des bâtiments nous en avait fait part l'an dernier avec la création d'une feuille de route visant à déterminer le degré de priorité des interventions. Sur ce budget 2017 force est de constater que la commune va se concentrer sur les nouvelles constructions dont nous avons accepté les préavis.

La variation des frais d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux est de - Fr. 194'200.00 (nature 3141 "Entretien des bâtiments et monuments"). La rénovation des bâtiments anciens continue, mais dans une moindre mesure que précédemment. »

Mme Danièle Petoud, Municipale, ne souhaiterait pas que le Conseil puisse penser que la Municipalité ne s'occupe pas des bâtiments existants.¹

Les budgets y relatifs sont établis en fonction des besoins et des demandes reçues de l'administration. A cet égard, depuis 2012, plusieurs travaux ont été réalisés dont elle cite quelques exemples :

- Amélioration des locaux du Contrôle des habitants en raison d'un poste de travail supplémentaire dû au nombre croissant de la population.
- Création / rénovation d'un local pour le Bureau du Conseil.
- Amélioration / création de bureaux (centre technique communal) dans les anciens locaux occupés par la Bibliothèque communale en 2012/2013.
- Création de sanitaires et douches pour les ouvrières de la voierie. Auparavant, seul un vestiaire pour les hommes ; un second vestiaire accueille maintenant les femmes.
- Rénovation de la Cafétéria de Mon Repos.

Selon l'ampleur des travaux à effectuer, ces réalisations représentent un certain coût pouvant facilement atteindre Fr 30'000.00, voire Fr. 40'000.00 ou Fr.50'000.00 dans un budget.

Pour l'exercice 2017, aucune demande particulière n'a été formulée, raison pour laquelle aucun travail conséquent n'est budgété. Le budget d'entretien peut varier d'une année à l'autre. Des requêtes particulières émanant des services administratifs afin d'améliorer certains locaux

¹ Mme la Municipale est intervenue sur ce point du rapport de la COFI après la proposition d'amendement de M. Miéville, mais replacée dans son contexte dans la rédaction de ce procès-verbal.

parviendront peut-être à la Municipalité en 2017. En conclusion, elle met en évidence que l'entretien de nos bâtiments existants est bien suivi.

Mme la Municipale poursuit : La *feuille de route* mentionnée de le rapport de la COFI [2^{ème} §, page 6] correspond au planning de la Municipalité pour le Plan des investissements, soit à des projets conséquents. Sur ce document, plusieurs projets revêtant une certaine urgence concernent divers bâtiments communaux et correspondent à des travaux devant être effectués ces toutes prochaines années : chacun d'eux fera d'ailleurs l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil. A noter qu'ils sont inscrits dans le Plan des investissements, entre autres : installations techniques de la piscine pour le Collège Pluton, rénovation des façades du collège Mars, etc.

Avant de conclure, elle tient à souligner – étant la première à prendre la parole à ce sujet – que la Municipalité a pris connaissance du rapport établi par la COFI le lundi 5 décembre et a émis des félicitations envers la Commission des finances et son rapporteur pour la qualité dudit rapport.

M. Michel Miéville, référence faite à la section n° 352 – *Grande Salle*, page 47, souhaite déposer un amendement concernant la *remise à niveau* de l'équipement de la cuisine. Il relève, comme la plupart des membres le savent, qu'il cuisine régulièrement pour diverses sociétés locales se réunissant dans cette salle. L'équipement actuel ne permet pas de cuisiner correctement : couteaux, fouets, etc. doivent être apportés par les bénévoles. Il trouve quelque peu scandaleux de ne pouvoir disposer du matériel essentiel lorsque l'on est appelé à recevoir une centaine de participants, ce qui l'amène à proposer un amendement garantissant un montant de Fr. 10'000.00 afin d'équiper cette cuisine.

AMENDEMENT :

« *Compte n° 352.3116 : Fr. 10'000.00 pour remise à niveau de l'équipement de la cuisine de la Grande salle (casserolles, couteaux, fouets, frigo, etc.).* »

Mme Danièle Petoud, Municipale, entend bien le souhait de M. Miéville visant à mieux pourvoir cette cuisine en matériel, et qu'il ne s'agit pas ici de rénovation. Effectivement, comme le Conseil le sait ², le préavis qui sera présenté concernant le crédit de construction de l'Auberge du Motty prévoit une amélioration de l'espace cuisine de la Grande Salle.

Afin de répondre à la demande de M. Miéville, elle propose que le montant nécessaire à cet équipement soit estimé et inclus dans les crédits complémentaires.

M. le Président remercie Mme la Municipale pour sa proposition et demande à M. Miéville si cette réponse le satisfait ou s'il maintient son amendement. Cet amendement étant maintenu, après s'être assuré qu'aucun membre ne désire prendre la parole, il poursuit avec le vote sur celui-ci.

Cet amendement est **refusé par 26 non, 19 oui et 14 abstentions**.

M. Michel Miéville, remerciant le Conseil, déclare que, dorénavant, les personnes s'étant prononcées contre cet amendement, sont priées de venir en cuisine en qualité de bénévoles œuvrant en faveur des associations locales.

M. le Président passe la parole à Mme Christine Meyer Favey, précisant qu'il serait bienvenu que l'Assemblée n'entame pas un dialogue sur ce sujet.

Mme Christine Meyer Favey désire simplement s'adresser à M. Miéville qui se fâche en raison du refus de son amendement par le Conseil et relever que Mme Petoud lui a gentiment proposé de rajouter un montant au budget. Elle ne voit donc pas où se situe le problème.

² Voir préavis n° 2016/05 : Auberge communale et Grande Salle – Transformation et assainissement énergétique – Demande de crédit d'étude, Conseil du 28 avril 2016

M. le Président la remercie pour cette précision utile.

Chapitre 4 – Travaux, pages 54 à 67. (Pas de lecture du rapport)

Aucune intervention.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 68 à 83. (Pas de lecture du rapport)

M. Christophe Cartier adresse une question à la Municipalité, page 71 compte n° 503.3121 *Achats d'eau* pour lequel un commentaire figure en page 70 et mentionne :

« *Augmentation du budget due à la facturation des taxes d'épuration des eaux claires ainsi qu'à l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil APEMS Coquerellaz.* »

Qu'est-ce que les eaux claires ont à faire avec les achats d'eau ? Selon le *Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, édition 2011*, il rappelle que la taxe sur les eaux claires se calcule au m² (projection plan) et que les eaux usées sont taxées au m³ d'eau consommée.

Si l'on prend en compte qu'il ne s'agit pas des eaux claires, mais des eaux usées, en appliquant une taxe d'utilisation de Fr.1.30 le m³, une telle augmentation correspond à quelque 6'100 m³ soit 6 millions de litres.

Mme Danièle Petoud, Municipale, souhaite préalablement apporter une rectification, une coquille s'étant glissée dans ce commentaire : il ne s'agit pas de la taxe d'épuration, mais de la taxe d'utilisation des eaux claires qui s'inscrit dans la facture de l'achat de l'eau, sur ce compte n° 503.3121. Il est vrai que le Budget 2017, avec Fr. 39'000.00, fait ressortir une augmentation comparativement au Budget 2016 qui était de Fr. 31'000.00. Par contre, la dépense dans les comptes 2015 s'inscrivent à Fr. 36'926.80.

La taxe d'utilisation d'eaux claires n'est pas très conséquente ; la Municipalité reste toutefois dans l'attente des données relatives au nouveau bâtiment *structure d'accueil APEMS Coquerellaz*, raison de cette augmentation budgétaire.

Elle souligne que ce compte peut aussi enregistrer certaines variations qui sont liées au taux d'utilisation, notamment en relation aux conditions météorologiques, mais la Municipalité restera attentive à ces variations.

Chapitre 6 – Police, pages 84 à 87. (Pas de lecture du rapport)

M. Alain Blanchoud sollicite la parole, précisant qu'il avait prévu d'intervenir dans les *Divers*, mais qu'il lui a été recommandé de le faire lors du traitement de ce chapitre. Le texte de son intervention est reproduit ci-après dans son intégralité :

« *Voici quelques mois, vous m'avez élu avec quatre autres membres de cette Assemblée pour vous représenter auprès du Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest lausannois, plus communément nommée la POL.*

Comme vous pouvez le voir en page 85, une nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur cette année, ce qui fait que nous enregistrons déjà une augmentation de notre participation communale de Fr. 280'000.00 environ. Vous pouvez remercier la commune de Crissier qui a demandé cette remise en question.

Mais ce soir, j'aimerais vous parler de l'avenir de notre police.

Depuis notre élection, nous avons eu trois séances en comptant l'assermentation avec Mme la Préfète.

En dehors du budget en septembre et des mêmes préavis de début de législature que dans toutes les communes du district, nous avons dû nous prononcer sur un point très important de la politique salariale de l'association lors de la séance du 23 novembre dernier, à Chavannes-près-Renens.

Pour mémoire : Pour être en conformité aux exigences de la loi et garder l'accréditation, il faut 72 agents de terrain pour former deux équipes disponibles pour des interventions 24 heures sur 24.

Pour permettre les vacances et les absences pour blessures ou maladies et les formations diverses, il faudrait quatre à huit agents de plus.

Depuis plusieurs années, les policiers de notre région sont moins bien payés que l'ensemble des autres corps de police et cela entraîne une hémorragie des policiers de police secours qui vont rejoindre les corps de police de Nyon, Morges, voire même, de Lausanne.

En 2016, pas moins de 15 policiers ont démissionné pour aller trouver ailleurs de meilleurs salaires. Actuellement, sur les 72 policiers requis, il en manque déjà 12. Ils ne sont plus que 60 qui doivent faire des tournus beaucoup plus serrés et les heures supplémentaires s'accumulent.

Cela semble normal, puisque aujourd'hui, un policier débutant peut toucher mensuellement entre Fr. 400.00 et Fr. 900.00 de plus qu'à la POL suivant le corps de police qui l'engage.

Si cette hémorragie continuait, le maintien des obligations légales ne pourrait plus être tenu en 2017 et l'accréditation obtenue en 2015 pourrait être retirée fin 2017.

Ce retrait d'accréditation entraînerait une reprise des activités de la police de premier secours par la police cantonale, avec tout ce que cela comporte comme diminution de prestations.

Les communes devraient retrouver des locaux et des policiers pour les tâches administratives, police du commerce, police de naturalisation, stationnement, etc.

Le comité directeur (Codir) ici représenté par son Président, notre Municipal Michel Farine, a recherché une solution à ce problème et nous a présenté, dans le préavis n° 2016/12, la mise en place d'une nouvelle grille de salaire qui doit permettre de garder, voire même, d'acquérir des policiers formés et ainsi de stabiliser l'effectif du corps de police de premier secours dans un relativement bref délai.

Lors de la séance de novembre dernier, l'Assemblée a accepté cette nouvelle grille de salaire composée de 16 paliers qui met notre POL au même niveau que la police cantonale, mais pas encore au niveau de Morges ou de Nyon qui, eux, ont une grille salariale très au-dessus de la moyenne.

Lorsque le corps de police de premier secours aura atteint son effectif de 72 policiers, voire même peut-être plus, il faudra s'attendre à une augmentation de la masse salariale de plus de Fr. 670'000.00 à répartir sur l'ensemble des communes partenaires de l'entente.

Cela n'amènera que très peu de changements dans le budget 2017, car l'augmentation des policiers – certains postes verront une revalorisation de leur salaire de plus de 40% – ne se verra que lorsque l'effectif complet sera atteint, c'est-à-dire avec l'arrivée des neuf nouveaux aspirants sortant de Savatan après une année de formation en 2018.

Actuellement, avec 12 postes en moins, les communes reçoivent en retour de la POL, en fin d'année, l'équivalent de leur quote-part de la masse salariale non distribuée, ce qui permet à notre boursier de faire une rentrée exceptionnelle en début d'année.

Dans les années à venir, cette manne de fin d'année devrait diminuer, voire même s'arrêter lorsque l'effectif sera à niveau.

Fin 2017, le Comité directeur a également proposé de payer les heures supplémentaires pour se mettre au niveau des autres corps de police, ce qui représente encore Fr. 235'000.00 de charges en plus à répartir entre les huit communes de l'entente.

Nous aurons donc en 2017, sur le budget de la commune, au chapitre POLICE, une nouvelle augmentation de charges qui permettra de continuer à avoir des policiers compétents dans nos rues.

J'espère avoir bien résumé l'enjeu de cette nouvelle répartition et si vous avez des questions, chaque groupe de cette Assemblée a un représentant qui peut lui donner plus d'informations à ce sujet.

Merci de votre attention. »

Chapitres 7 – Sécurité sociale, pages 88 à 101. (Pas de lecture du rapport)

Aucune intervention.

M. le Président :

- passe en revue les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 102 à 105 ;
- poursuit avec le *Plan des investissements 2016-2021*, pages 107 à 126 ;
- aborde ensuite le *Préambule*, pages 1 à 10,

éléments sur lesquels la parole n'est pas sollicitée.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Hervé Perret pour la lecture des Conclusions.

CONCLUSIONS DE LA COFI :

« Au final, la commission relève que la situation financière globale reste saine en comparaison avec d'autres villes du canton de Vaud.

Le plan des investissements fait apparaître des dépenses importantes jusqu'en 2021.

Les incertitudes liées à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) nécessiteront un ajustement des ressources financières.

Au vu de ce budget, présenté par la Municipalité, la commission constate que la faible marge d'autofinancement ne permettra pas de financer les investissements futurs sans nouvelles ressources.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le budget communal de l'exercice 2017, tel que présenté.

Ecublens, le 30 novembre 2016 »

M. Alain Blanchoud relève que la méthode suivie n'a pas permis de passer en revue les pages 12 à 101.

M. le Président en convient et remercie M. Blanchoud pour sa remarque. Il se propose de revenir chapitre par chapitre sur ces pages. ³

M. le Président, après avoir remercié M. Hervé Perret pour les commentaires et conclusions du rapport de la COFI, ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2017.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget communal 2017 **est accepté à l'unanimité avec une abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2017,

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2016 à 2021.

M. Christian Maeder, Syndic, tient à remercier le Conseil pour la confiance témoignée ce soir envers la Municipalité.

M. le Président souhaite s'associer aux propos de Mme la Municipale Danièle Petoud concernant la qualité du rapport rédigé par le rapporteur et la Commission des finances qui a réalisé un excellent travail.

POINT 9 Interpellation de M. Michele Mossi : *Quel futur pour le métro M1 sans conflits rail / route et permettant de répondre à la demande croissante ?*

M. le Président passe la parole à M. Michele Mossi qui a rejoint le Conseil en début de séance pour lui permettre de résumer la teneur de son interpellation.

M. Michele Mossi, relevant le climat dans la Grand Salle tout en constatant le nombre relativement important de personnes ayant remis leur veste, pense qu'il aurait peut-être dû intervenir plus tôt, au niveau du Budget, en proposant un amendement visant l'obtention d'un crédit de Fr. 20'000.00 pour l'installation d'un feu de cheminée ...

Revenant au dépôt de son interpellation : cette dernière fait suite au vote du Conseil sur le préavis n° 2016/20 – *Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu*, traité le 4 novembre 2016. Lors de son traitement, plusieurs membres du Conseil se sont exprimés sur l'augmentation du trafic de même que sur la situation critique générée par le métro M1 et par l'augmentation de la population qui aura un impact important sur la saturation de ce moyen de transport fort important pour notre région.

³ Dans le présent procès-verbal, les remarques formulées par le Conseil sont relevées en regard du chapitre concerné, cas échéant, suite aux éléments relevés par le rapporteur de la COFI.

Comme il l'avait alors annoncé, M. le Député Alexandre Rydlo de Chavannes-près-Renens et lui-même ont rédigé un postulat concernant le futur du M1, intitulé *Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1* déposé le 29 novembre 2016 auprès du Grand Conseil, postulat qui sera discuté la semaine prochaine.

A sa page 4, ce document demande au Conseil d'Etat d'étudier six points visant à développer davantage le métro M1 dont M. Mossi donne lecture :

- « 1) *une augmentation de la capacité de la ligne du métro M1 à brève échéance par une transformation de l'infrastructure actuelle et de son mode d'exploitation, par exemple par la création de nouveaux points de croisement permettant une fréquentation accrue ;*
- 2) *une désolidarisation de la route et de la ligne du métro M1 aux carrefours du Pontet et de la Bourdonnette, aux fins de fluidifier le trafic sur les axes forts passant à ces endroits, par exemple par la réalisation d'un passage en souterrain de la ligne du métro M1 (ou inversement, soit la route en souterrain) ;*
- 3) *la suppression de manière générale, et si possible, de tous les passages à niveau présents tout au long de la ligne ;*
- 4) *une extension de l'exploitation de la ligne du métro M1 en soirée jusqu'à 01h00 pour correspondre avec l'exploitation de la ligne du métro M2 et les horaires des trains CFF en gare de Lausanne et Renens en fin de soirée ;*
- 5) *la réalisation d'une paroi antibruit de chaque côté de la courbe entre les arrêts EPFL et Bassenges pour limiter les nuisances du frottement des essieux sur les rails à cet endroit en raison du trop faible rayon de courbure ;*
- 6) *le prolongement à terme de la ligne du métro M1 de l'arrêt Bourdonnette à Morges par la route du Lac. »*

L'objectif de son interpellation est de demander à la Municipalité si elle soutient le postulat précité, cosigné par treize des quatorze Députés de l'Ouest lausannois. Afin de soutenir plus encore cette initiative et démontrer ainsi un véritable intérêt de notre commune, dans l'alternative où la Municipalité répondait immédiatement à l'interpellation, il déposerait alors une résolution.

Le texte de son interpellation déposée ce soir est le suivant :

« *En vue de ce qui précède, par voie d'interpellation, j'ai l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :*

- *la Municipalité soutient-elle les objectifs du postulat 16_POS_218 "Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1" déposé le 29 novembre dernier au Grand Conseil par 13 des 14 députés de l'Ouest lausannois et cosigné par une bonne trentaine d'autres députés ?*
- *la Municipalité est-elle prête à appuyer la démarche des députés et à demander au Canton et aux tl (à ces derniers, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil d'administration), de procéder aux études concernant le futur du métro M1 demandées par les députés postulants ? »*

Comme indiqué, selon la réponse de la Municipalité, M. Michele Mossi déposera une résolution.

M. le Président, demande à l'Assemblée de se manifester en levant la main afin de déterminer si cinq Conseillers soutiennent cette interpellation. Tel est bien le cas. Puis, il passe la parole à la Municipalité.

M. Christian Maeder, Syndic, précise que l'objet de la discussion fait partie des points qui seront discutés lundi prochain en Municipalité, laquelle partage les mêmes préoccupations que les initiants du postulat déposé au Grand Conseil, postulat par ailleurs également signé par Mme la Municipale Pascale Manzini. La Municipalité soutient donc cette initiative et serait tout à fait

disposée à écrire au Conseil d'Etat pour donner plus de poids à cette résolution si cette dernière est acceptée par le Conseil.

M. Didier Lannaz, Municipal, souligne que les Municipaux n'ont pas eu le temps nécessaire pour se concerter et vont effectivement débattre de cet objet tout prochainement. Il souhaite toutefois apporter une réponse au nom de son Service, réponse reportée ci-après en son entier :

« Le Service de l'urbanisme et de la mobilité se penche sur ce problème depuis quelques années déjà. Il soutient les objectifs généraux du postulat et les défend également, comme en attestent les différentes demandes que le service a fait récemment, soit de manière écrite – par exemple dans le cadre des mesures infrastructurelles du PALM –, soit de manière orale – lors des séances du Groupe technique [GT] et du Groupe décisionnel [GD] de planification des transports publics. En revanche, quelques réserves doivent être émises sur les propositions qui sont faites dans l'interpellation communale et le postulat cantonal :

- *L'augmentation de capacité doit également être étudiée par d'autres moyens que sur le m1, par exemple en créant ou en renforçant d'autres lignes.*
- *Il est difficile, voire impossible, de régler le problème de capacité du M1 par secteur ainsi que la fluidification du trafic routier sans occasionner des dépenses considérables pour un résultat moindre. Le Service de l'urbanisme propose une refonte complète du M1, raison pour laquelle nous tenons absolument à ce que cette mesure devienne une mesure inscrite dans le PALM.*
- *La question de bruit ferroviaire ne concerne pas uniquement la courbe de Bassenges, mais doit également être analysée pour le secteur d'Epenex. Concernant la courbe Sorge appelée aussi Bassenges : me faisant porte-parole d'habitants riverains mécontents auprès du Conseil d'administration des TL, des mesures de bruit ont été pratiquées dans le secteur par le bureau ECOSCAN SA.*

Conclusion :

Les TL ne prévoient pas de mesures d'assainissement particulières puisque les exigences des articles 13 et 40 de l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) sont respectées. Nous sommes en contact avec les riverains pour quelles suites nous allons donner.

Mon service appuie la démarche et a demandé à plusieurs reprises au Canton et aux TL de trouver des solutions, en insistant notamment sur la nécessité d'entreprendre sans attendre les études nécessaires à l'amélioration de la situation à moyen terme du m1 [2018-2028] mais également de planifier prochainement les études pour un développement à long terme d'un autre type d'infrastructure [2030-2035].

Un diagnostic en est cours de finalisation par les TL concernant les transports publics dans l'Ouest lausannois (image directrice TL dans le cadre du SDOL) et une réflexion est également menée par les communes dans le cadre du plan directeur intercommunal. »

M. le Président, avant de procéder plus avant, demande si un membre de l'Assemblée souhaite intervenir. La parole n'est pas sollicitée.

Partant du principe que l'on peut estimer la réponse de la Municipalité comme étant sous la forme écrite, puisqu'elle sera relevée dans le procès-verbal de ce Conseil, il laisse le soin à l'interpellateur de déposer sa résolution en bonne et due forme.

M. Michele Mossi remercie la Municipalité pour sa réponse positive. Pour renforcer la démarche qui est faite au niveau cantonal, il dépose une résolution dont la teneur est la suivante :

« Le 4 novembre 2016, le Conseil communal d'Écublens a voté à une très large majorité le préavis n° 2016/20 accordant un crédit de construction de CHF 8'230'000.00 pour le réaménagement routier de la RC 82 (Tir Fédéral), tronçon RC 1 / Pont Bleu. Il s'attend toutefois à ce que l'évolution du trafic routier, la croissance de la population et les développements urbains d'ores et déjà prévus conduisent à la fois à d'importants conflits rail / route au carrefour du Pontet, non résolus par les travaux prévus, et à une demande de transport que l'infrastructure actuelle du métro M1 ne peut plus satisfaire. En conséquence, le Conseil communal d'Écublens appuie avec vigueur la démarche des députés de l'Ouest lausannois demandant au Conseil d'État de procéder aux études décrites dans le postulat au Grand Conseil n° 16_POS_218 concernant l'assainissement des carrefours routiers traversés par le métro M1 et le développement futur de l'infrastructure et de l'offre du métro [M1]. »

M. le Président demande si un Conseiller désire s'exprimer sur ce texte. La parole n'étant pas sollicitée, il invite le Conseil à voter sur cette résolution.

Au vote, cette résolution est **acceptée à une très large majorité avec six abstentions**.

M. le Président clôt ce point en relevant que la Municipalité pourra communiquer ce message auprès du Conseil d'Etat.

Mme Danièle Petoud, Municipale, souhaite revenir sur la remarque de M. Michele Mossi concernant la température. Les deux huissiers du Conseil et notre technicien l'ont informée dès son arrivée. A leur venue, les portes donnant sur l'Auberge du Motty (terrasse) étaient grandes ouvertes ; notre aubergiste, empressé de nous servir des salades pleines de fraîcheur, les avaient entreposées dans la pièce adjacente à la Grande Salle. Ce n'est donc pas un problème technique.

Avec humour, elle souligne avoir pensé que la chaleur humaine produirait rapidement une élévation de la température. Regrettant de ne pas avoir demandé au Président du Conseil d'informer l'Assemblée sur les raisons de ce désagrément en début de séance, elle espère vivement que le climat sera plus agréable lors de notre repas.

POINT 10 Divers

M. le Président demande si un membre souhaite s'exprimer à ce point de l'ordre du jour.

M. Christophe Cartier informe l'Assemblée que le plan du nouveau Collège du Croset est mis à l'enquête publique [dossier n° 2596 – chemin du Parc]. Alors que le Conseil vient de voter un plan quartier⁴ avec des hauteurs bien définies, il constate que le plan de ce Collège déroge déjà dans sa hauteur. Préalablement à l'établissement d'un plan de quartier mentionnant des hauteurs prédéfinies, il demande à la Municipalité de tester le sous-sol. Il est en effet mal venu de disposer d'un plan de quartier voté par le Conseil et qu'au stade d'une première enquête, il y soit dérogé.

Mme Danièle Petoud, Municipale, apporte quelques informations : ce plan de quartier Croset-Parc a démarré en cours de législature 2011/2016, voire auparavant.

En 2012, le Service de l'urbanisme a beaucoup avancé dans les échanges avec les propriétaires.

La Municipalité, avec l'appui de la Direction des écoles de notre Commune, ayant identifié la nécessité de développer les infrastructures scolaires / parascolaires a saisi l'occasion de négocier l'acquisition d'un terrain de 3'720 m² sur la parcelle concernée, sans toutefois connaître la nature de l'objet devant répondre aux besoins futurs de notre Commune. A cette époque, l'exécutif ne savait pas encore qu'un collège devrait être construit et ignorait donc la grandeur de celui-ci. Le Conseil a pu le constater lorsqu'il a approuvé le préavis n° 2014/11 [Plan de quartier Croset-Parc].

⁴ Préavis n° 2014/11 – Adoption du plan de quartier « Croset-Parc », Conseil du 2 octobre 2014.

En 2013, un rapport établi par la Direction des Ecoles a estimé qu'il serait très rapidement nécessaire de pouvoir disposer d'un nouveau collège pour une dizaine de classes. Un groupe de travail a alors été créé afin d'étudier nos besoins dans le détail (planification future et autres). Finalement, il s'est avéré que nous devons prévoir la création non pas de 10, mais de 20 classes ainsi que de deux salles de gym sur une parcelle qui avait été négociée sans avoir connaissance de nos besoins réels.

Une étude de faisabilité a été réalisée dans le but de déterminer s'il était possible de construire un bâtiment couvrant ces besoins, sur cette parcelle somme toute relativement petite, ce qui fut confirmé.

Par la suite, l'organisation d'un concours de projets architecturaux ⁵ en vue de la construction de ce nouveau bâtiment a été réalisée. Le souhait de la Municipalité et des membres du jury était de choisir un projet compact, laissant un bel espace comparativement au futur plan de quartier, tout en permettant d'intégrer un espace suffisant pour le préau qui soit en lien avec les aménagements existants.

Il est vrai que sur une hauteur hors sol de 13 mètres, cette dérogation demande un dépassement de 0.70 mètre qui améliorera cette construction, garantissant ainsi une harmonie entre le préau existant et celui du futur collège afin que les écoliers puissent en profiter au mieux et que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer d'un collège à l'autre sans avoir à passer par des escaliers.

En outre, reste également une question financière : Si nous devons travailler avec un bâtiment sans cette hauteur supplémentaire de 70 cm, chaque centimètre qui devrait être creusé dans un terrain particulièrement difficile serait très coûteux. Au-delà de cette préoccupation, il s'agit malgré tout d'assurer la fluidité entre les deux bâtiments et garantir ainsi la réalisation d'un projet optimal.

Mme la Municipale conclut : nous parlons bien ici d'une dérogation demandée pour une hauteur supplémentaire de 70 centimètres. Elle espère que la population comprendra cette demande.

M. Stéphane Masson annonce la distribution ces tout prochains jours du dépliant « Recyclo » dans lequel figureront des informations sur le tri des déchets de même que les nouveaux horaires de la déchetterie.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, remercie le Président du Conseil d'avoir participé à quelques Fenêtres de l'Avent qu'elle a le plaisir d'organiser pour le compte de la paroisse, ceci, pour la 15^{ème} et dernière année : il n'est en effet pas facile de cumuler plusieurs casquettes.

En cette fin d'année, elle a plaisir à inviter l'Assemblée

- le vendredi 16 décembre : *Noël à la patinoire*, son Service organisant cette manifestation pour laquelle sont prévues quelques sympathiques surprises, puis rappelle également
- le mercredi 21 décembre : la *Crèche vivante* ; comme elle l'a indiqué dans l'éditorial d'*Ecublens Infos* de ce mois de décembre, elle pense que « *c'est Bethléem qui va arriver jusqu'au Motty ...* ». Elle signale une petite coquille s'étant glissée dans les papillons – problème des copier / coller – la crèche n'est pas à 18h00, mais bien à 19h00.

Enfin, elle ne peut passer sous silence le traditionnel apéritif de la Municipalité qui n'aura pas lieu le 2 janvier, mais bien le 7 janvier 2017, ce qui permettra aux participants de fêter ensemble le Petit Nouvel An, occasion également d'échanger les traditionnels vœux de Nouvelle Année.

⁵ Préavis n° 2015/02 - Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours de projets, Conseil du 20 mars 2015.

POINT 11 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications point par point.

Pt 3 Réponse aux questions formulées le 19 mai 2016 par M. Guillaume Leuba concernant l'emploi du glyphosate et autres pesticides dans la Commune

M. Guillaume Leuba tient à remercier la Municipalité pour les réponses données à ses questions ; il se déclare content qu'elle ait contacté les rédacteurs du site *ma-commune-zero-pesticide.ch* pour demander la mise à jour des informations concernant Ecublens tout comme des méthodes utilisées pour l'entretien des terrains communaux.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Point 12 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic

Le texte de cette allocution est joint au présent procès-verbal (annexe I).

Point 13 Discours de M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil

Le texte de ce discours est joint au présent procès-verbal (annexe II).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses vifs remerciements aux membres du Conseil pour leur participation, rappelant que le Conseil prévu le jeudi 16 février 2017 est annulé; par conséquent, le prochain Conseil aura lieu le jeudi 23 mars 2017 à 20h00.

Puis, il invite l'Assemblée à rejoindre la salle des Conférences du Motty pour y partager notre traditionnel apéritif, aimablement offert par la Municipalité, apéritif précédant notre repas de fin d'année. Il est **20h54**.

Ecublens, le 18 décembre 2016.

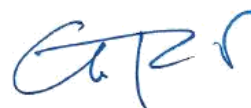
Le Président



Aitor Ibarrola



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
- II Discours de M. Aitor Ibarrola, Président